



## Amende GEVERS pour contrefaçon

-----  
Par pineapple995

Bonjour, j'ai acheté des ?fausses? UGGS en pensant acheter de la seconde main et lors de la livraison on m'a indiqué que mon colis était bloqué, je me suis donc faite rembourser cependant 1 mois après j'ai reçu une lettre de la part de la compagnie Gevers. Il y est marqué que leur client (UGG) ne peut toléré que ses droits de propriété intellectuelle soient usurpés et envisage sérieusement d'introduire une action pénale et/ou civile auprès des instances judiciaire mais qu'il serait disposé de régler cette affaire à ?l'amiable? à condition que je remplisses des condition endéans les 10 jours ouvrables de la réception du courrier:

-abandonner la marchandise UGG contenue dans l'envoi en signant une déclaration

-procurer tous renseignements concernant le fournisseur de la contrefaçon

-accepter le paiement des dommages et intérêt dans cette affaire pour violation des droits de propriété intellectuelle de Deckers Outdoor Corporation, les frais juridique et frais de destruction (200euros en tout)

- s'engager à ne plus être impliqué dans aucune activité de contrefaçon contenant des marques UGG

Je n'ai pas cette somme d'argent actuellement mais je ne veux pas que l'affaire parte plus loin, que suis-je sensée faire ?

-----  
Par Fructidor

Bonjour

Si vous êtes un simple client, vous êtes donc victime, vous n'avez rien à craindre, répondez que vous n'êtes pas "impliqué dans aucune activité de contrefaçon contenant des marques", car vous avez été arnaqué.

-----  
Par Fructidor

Regardez ce sujet sur je fais remonter

<https://www.forum-juridique.net/informatique/e-commerce/contrefacon-de-bottes-achetees-sur-e-bay-t6792.html>

-----  
Par pineapple995

Bonjour,

Merci de votre réponse! Je leurs ai envoyés un email en suivant le formulaire sur le forum que vous avez envoyé. Bonne journée!

-----  
Par hideo

Bonjour,

Tenez nous au courant ,car cela intéresse beaucoup de monde qui achète sur des sites hors UE .

Cordialement

-----  
Par pineapple995

Bonjour, je n'ai pas reçu de réponses pour le moment et sans vous mentir cela m'inquiète un peu puisque je ne sais pas jusqu'à où cette affaire peut aller.

-----  
Par pineapple995

Bonjour, ils m'ont répondu en me disant que j'avais jusqu'au 19 mars pour leur rendre la déclaration signé et les 200?.